

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marseille, le 29 juin 2022

Saisie de 12 289 timbres contrefaisants par les douanes de Marseille et Aix-en-Provence

Le 13 juin, les services des douanes de Marseille et Aix-en-Provence sont intervenus simultanément dans plusieurs bureaux de tabac dans le département des Bouches-du-Rhône. L'objectif était de lutter contre la vente dans le réseau des buralistes de timbres poste de contrefaçon.

En effet, les timbres « Marianne l'Engagée » sont protégés au titre des droits d'auteur par la Poste. Les buralistes sont donc tenus de s'approvisionner en timbres dans le réseau officiel de distribution de la Poste.

La présence de timbres contrefaisants a été constatée chez six buralistes. Après expertise de la Poste, 12 289 timbres poste ont été saisis, que ce soit des timbres prioritaires rouges, lettre verte ou timbres mauves au tarif international.

La Poste, dont le préjudice est estimé au niveau national à plusieurs millions d'euros par an du fait de la vente de timbres de contrefaçons, a décidé de porter plainte contre les buralistes en cause, qui s'exposent en outre à une amende douanière.

Les buralistes, dont la douane est autorité de tutelle en ce qui concerne la vente au détail des tabacs manufacturés, encourent une fermeture provisoire de leur comptoir de vente de tabac.

La lutte contre le trafic de contrefaçons est une des missions prioritaires de la douane. En 2021, elle a ainsi retiré du marché 9,1 millions d'articles de contrefaçons.

Contacts presse :

- Marseille :

Sonia BODIER – sonia.bodier@douane.finances.gouv.fr – 09 70 27 84 25

Stéphane Durel – stephane.durel@douane.finances.gouv.fr – 09 70 27 84 11

- Aix-en-Provence :

Mikael Le Pimpec – mikael.le-pimpec@douane.finances.gouv.fr – 09 70 27 91 02